

Mesures catégorielles 2012

Pour l'année 2012, les montants de l'enveloppe relative aux mesures catégorielles sont les suivants, conformément au PAP du programme 217 :

- mesures catégorielles : enveloppe de **21,9 M€**, égale à la moitié des économies induites par la réalisation du schéma d'emplois ministériel
- RGPP : une enveloppe de **10,0 M€** est prévue pour accompagner les différents projets de restructuration et les réformes.

Le rapprochement indemnitaire avec le ministère chargé de l'agriculture sera poursuivi en 2012 sans enveloppe dédiée.

Les chantiers « phares » proposés pour l'année 2012 :

- Mise en oeuvre des deux projets de fusion des corps de catégorie B technique et administrative
- Mise en oeuvre de la PFR pour les C administratifs permettant de bénéficier d'un support indemnitaire plus adapté.
- Poursuite de l'adaptation des coefficients de grade de l'indemnité spécifique de service (ISS) en accompagnement des fusions de corps techniques.
- Poursuite du repyramidage des emplois

Les mesures catégorielles 2012 se répartissent comme suit :

- **Fusions des corps de B : 5,70 M€**
l'estimation financière, en année pleine, pour les fusions de corps de B est de 6,5 M€ pour les B techniques et de 4,9 M€ pour les B administratifs. Soit un total « année pleine » de 11,4 M€. L'hypothèse faite est de prendre une moitié d'année.
- **Prime de fonctions et de résultats (PFR) : 6,8 M€**
plusieurs corps sont concernés par un basculement :
 - AUE et IGADD/IADD
 - C administratifsIl convient, par ailleurs, de prendre en compte les évolutions des dispositifs PFR existants (2^{ème} tranche des B, IPF des IPEF, A administratifs)
- **indemnité spécifique de service (ISS) : 4,15 M€**
 - une évolution des coefficients de grade suivants :
 - + 1 point pour les TSE (13,5 points)
 - + 1 point pour les CTRL (10 points)
 - + 1 point pour les TSP, TSC et CTRLD (18 points)
 - + 1 point pour les ITPE (28 ou 33 points)
- **poursuite des repyramidages**
Une enveloppe de **2,00 M€** est estimée à ce titre pour 2012.

En complément de ces 4 mesures principales, il est proposé de prendre en compte :

- une évolution des coefficients de PSR (prime de service et de rendement et prime pour services rendus) : **1,21 M€**
IPCSR : coefficient de 2,00 (364 k€)
filiale technique A + 0,01 (83 k€) – B + 0,01 (114 k€) - C + 0,28 (452 k€)
filiale exploitation : +0,05 (197 k€).
- le reclassement dans la grille indiciaire spécifique des IPCSR : 120 k€ (½ année)
- une enveloppe pour examiner l'application du protocole DIR en Outre-Mer : **0,20 M€**
- une enveloppe pour les autres corps (PNT, affaires maritimes, ...) : **1,07 M€**
y compris une enveloppe de **0,39 M€** pour accompagner la création du CMVRH

La programmation de l'enveloppe de 10 M€ (RGPP) se décline comme suit :

Budget : 10 M€

Dépenses engagées ou prévisibles	Nombre agents	Montant en k€
Prime de restructuration	500	2 500
Indemnité de départ volontaire	100	3 000
Indemnité temporaire de mobilité	1 000	4 500
	Total	10 000

Cette prévision prend en compte :

- le déménagement du SETRA et des laboratoires de la DRIEA (prime de restructuration et ITM)
- les 2^{èmes} acomptes d'ITM pour de nombreux agents
- une continuité dans l'IdV